BasketBall HERAULT	NOTE D'INFORMATION		
	Expéditeur :	Comité de l'Hérault de Basketball	
	Destinataires :	Clubs du Comité de l'Hérault de Basketball	
	PACTE OFFICIELS 2024		
<u>Réf. n° :</u> NI20230303	Saison 2022/2023		

Dans le cadre du Pacte Officiels 2024, le Comité de l'Hérault de Basketball et les clubs affiliés sont engagés ensemble dans le développement des officiels sur le territoire héraultais.

Pour cela, la Commission Départementale des Officiels a mis en place un plan d'action visant à atteindre les objectifs fixés.

Ce plan d'action repose sur 4 piliers : Recruter, Fidéliser, Former & Valoriser.

- > Une des actions phares est le programme de formation des arbitres
 - ✓ Stage accéléré durant les vacances de la Toussaint
 - √ École d'arbitrage départementale à partir de Janvier
 - ✓ Stage accéléré durant les vacances de Printemps

Pour rappel, chaque club doit présenter à l'examen d'arbitre départemental au minimum un licencié :

- Club de moins de 75 licenciés : 1 arbitre pour cette saison puis 1 saison sur 2
- Club entre 75 et 300 licenciés : 1 arbitre par saison
- Club de plus de 300 licenciés : 2 arbitres par saison

Si cet engagement n'est pas respecté, le club en question s'expose à une pénalité de 250 € à l'issue de la saison sportive concernée.

La Commission Départementale des Officiels conseille les clubs qui n'ont pas encore atteint leur engagement de rechercher des licenciés intéressés pour participer au stage accéléré des vacances de Printemps.

Pour toute question : $\underline{officiels@heraultbasketball.fr}$

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Aurélien DUGUÉ	Karim KHALIFI	Éric LE PAPE
Directeur Départemental	Responsable CDO	Pôle Formation et Emploi

Comité de l'Hérault de Basketball